

DICRIM

Version 1 – Novembre 2020

Document d'Information Communal sur les **RISQUES MAJEURS**



DOCUMENT À CONSERVER

SOMMAIRE

	<i>Objet</i>	<i>Page</i>
Edito		3
Qu'est-ce qu'un risque majeur?		4
Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?		4
DECHY - Les risques existants		4
Que fait la ville?		4
Les dispositifs d'alerte		5
Risques naturels		
- Les inondations		6
- Les séismes		7
- Le retrait-gonflement argileux		7
- Les cavités souterraines		8
Risques climatiques		
- Neige et verglas		10
- Orage, pluie intense tempête		10
- Canicule et grand froid		11
Risques Technologiques		
- Transport Matières Dangereuses		12
- Engins de guerre		13
Risques Sanitaires		
- Pandémies et risques sanitaires		14
Autres risques		
- La menace terroriste		15
Informations utiles		16

DOCUMENT
À CONSERVER

RISQUES MAJEURS

APPRENONS LES BONS RELEXES

Pour se protéger des risques, il faut les connaître.

Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, **soyez prêt(e)**

« Toute personne concourt par son comportement, à la sécurité civile »

(Code de la Sécurité intérieure, Art. L721-1)

Le risque Zéro n'existe pas....



Nous vivons partout en France en présence de risques de natures différentes - météorologiques, technologiques, géologiques... - qui peuvent engendrer des crises auxquelles il nous faut faire face. De nombreuses villes sont notamment exposées chaque année aux risques tempêtes, inondations - dont les conséquences peuvent être lourdes sur le plan matériel, économique et parfois humain -, ou encore aux épisodes répétés de canicule qui reviennent plus forts en raison du réchauffement climatique.

A Dechy, les risques spécifiques sont peu nombreux, mais cela ne veut pas dire que nous en sommes préservés. C'est pourquoi, nous avons décidé de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.

Bien sûr, en cas d'accident, les autorités et les secours publics ont les moyens d'informer et de tout mettre en œuvre pour secourir les habitants. Cependant, votre concours est capital pour optimiser l'efficacité de leur intervention. C'est pourquoi, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), et à le conserver précieusement chez vous.

Le DICRIM vous informe sur les risques recensés sur notre commune, en expliquant simplement concrètement ce qu'ils recouvrent et le bon comportement à adopter par chacun d'entre nous.

En cas de crise, les services de l'Etat et les services municipaux sont à vos côtés pour vous renseigner, vous aider et assurer la permanence des services publics.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SZATNY".

Jean-Michel SZATNY

Maire de Dechy

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Un risque majeur, naturel, technologique ou sanitaire, se caractérise par sa faible fréquence et sa forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants...)

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Nord édité par la Préfecture du Nord, la Ville de Dechy est concernée par des risques majeurs.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Dechy peut être exposée.

Ce DICRIM, a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

DECHY - LES RISQUES EXISTANTS

Par sa localisation, son économie ou encore son histoire, notre territoire est directement ou indirectement concerné par des risques potentiels.

Ces risques sont de deux types :

- **les risques naturels** : inondations, mouvements de terrain (*cavités souterraines, retrait-gonflement d'argile*), phénomènes climatiques (*tempêtes, neige, verglas, canicule*), tremblement de terre;
- **les risques technologiques** : liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement : transports de matières dangereuses, engins de guerre, la pollution atmosphérique.

Que fait la Ville?

En cas d'événement impactant le fonctionnement de la ville, les services de secours publics interviennent sur le sinistre. Le Maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Pour cela, la Ville s'appuie sur son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS (art.1 du 13.09.2005) définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Le PCS est un document opérationnel à l'usage du Maire, des élus et du personnel municipal, visant à établir une organisation communale en amont d'un événement potentiel. Ce document répond aux phases d'avant, pendant et après la crise dans un objectif de sauvegarde des personnes et des biens.

Un dispositif de veille 24h/24, 7 jours/7 permet d'intervenir sur tous les événements majeurs qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens. En cas de crise, le Maire déclenche le PCS, en coordination avec les services de secours publics.

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. En relation avec la ville, il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

Qu'est-ce que le Plan Communal de Sauvegarde?

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.



LES DISPOSITIFS D'ALERTE

LA SIRENE

LES MESSAGES

LES MÉDIAS

COMMENT LES ALERTES SONT-ELLES DIFFUSÉES EN CAS D'ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS ?

Les sources de diffusion d'une alerte sont nombreuses et variées, elles dépendent de la nature de l'événement.

Appelée SAIP (Système d'Alerte et d'Information de la Population) elle est activée pour un danger qui nécessite un confinement.

Diffusés par l'application PanneauPocket, par des véhicules munis de haut-parleurs, par le porte à porte réalisé par les élus.

Application PanneauPocket, Radio France Bleu Nord (94,7 FM), France3, France info, site internet et page Facebook de la Ville



REPÉRER L'ALERTE DONNÉE PAR LA SIRÈNE



En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, la sirène, testée le premier mercredi du mois à 11h45, fonctionnera selon un rythme de trois séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un intervalle de 5 secondes. La fin de l'alerte est signalée par 30 secondes de sirène continue.

LE SIGNAL D'ALERTE CONFINEMENT « SON MONTANT & DESCENDANT » EMIS PAR LES SIRENES	
3 cycles de 5 séquences (sons modulés) d'une durée d'1 minute & 41 secondes séparés par 1 silence de 5 secondes	
SIGNAL DE FIN D'ALERTE CONFINEMENT	
son continu de 30 secondes	
SIGNAL D'ESSAI MENSUEL	
1 cycle de 5 séquences (sons modulés) d'une durée d'1 minute & 41 secondes	



Vous entendez le signal d'alerte confinement :

1



Mettez-vous en sécurité

Pour vous confiner :

- restez chez vous
- ou rejoignez sans délai un bâtiment
- ne restez pas près des fenêtres
- arrêtez climatisation, gaz, électricité, ventilation
- n'allumez pas une quelconque flamme

2



Tenez-vous informé-e

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, autres radios locales ou France Télévision

3



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans leurs établissements

4



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Afin de ne pas surcharger les réseaux de téléphonie nécessaires à l'action des services de secours

La fin d'alerte marque le retour à une situation normale.

RISQUES NATURELS



INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux.

Bien que Dechy soit sur un Territoire à Risque Important (TRI) inondation, la ville n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

Les causes d'inondation sur Dechy résultent essentiellement :

- du ruissellement très important, soit sur des terres cultivées, soit en zone imperméablement urbanisée;
- De la remontée émergente d'une nappe phréatique.

LES BONS RÉFLEXES en cas d'INONDATION

AVANT / PENDANT



Je m'informe sur la météo et les prévisions de crue.



Je pense aux équipements vulnérables à l'eau.



Je prends mes dispositions pour me faire héberger chez des proches.



Si je suis sous la menace de l'eau je me mets en hauteur.



Je ne traverse pas une zone submergée par l'eau.



Je débranche les appareils électriques.



Je respecte les consignes des autorités notamment en cas de demande d'évacuation.

APRES



Je ne m'approche pas des fils tombés à terre et je fais attention à ce qui a pu être fragilisé.

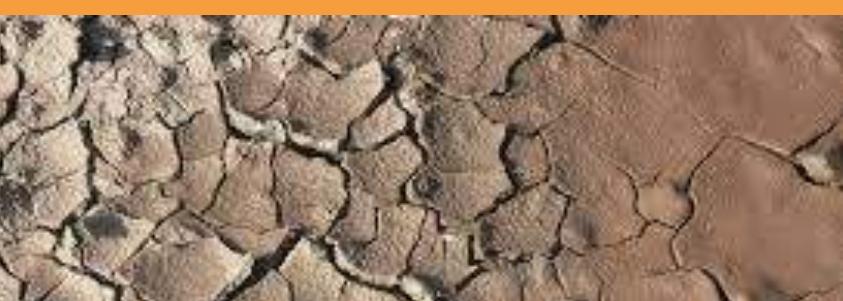


Je fais attention aux risques de chutes cachées par l'eau.



Je fais vérifier l'installation électrique inondée avant de la rebrancher.

RISQUES NATURELS



RETRAIT- GONFLEMENT ARGILEUX

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations, des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.

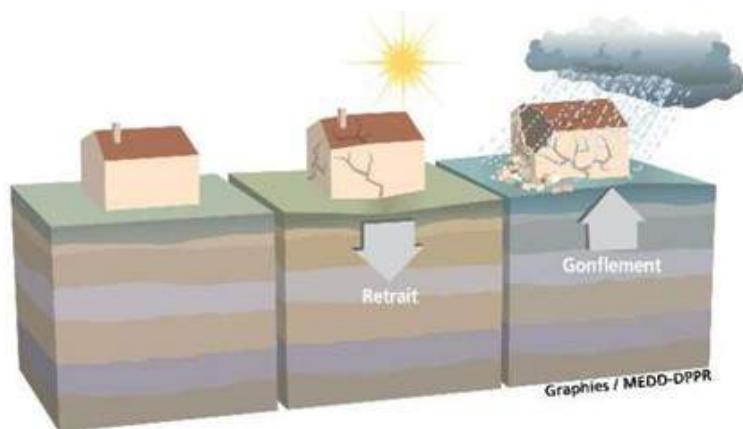
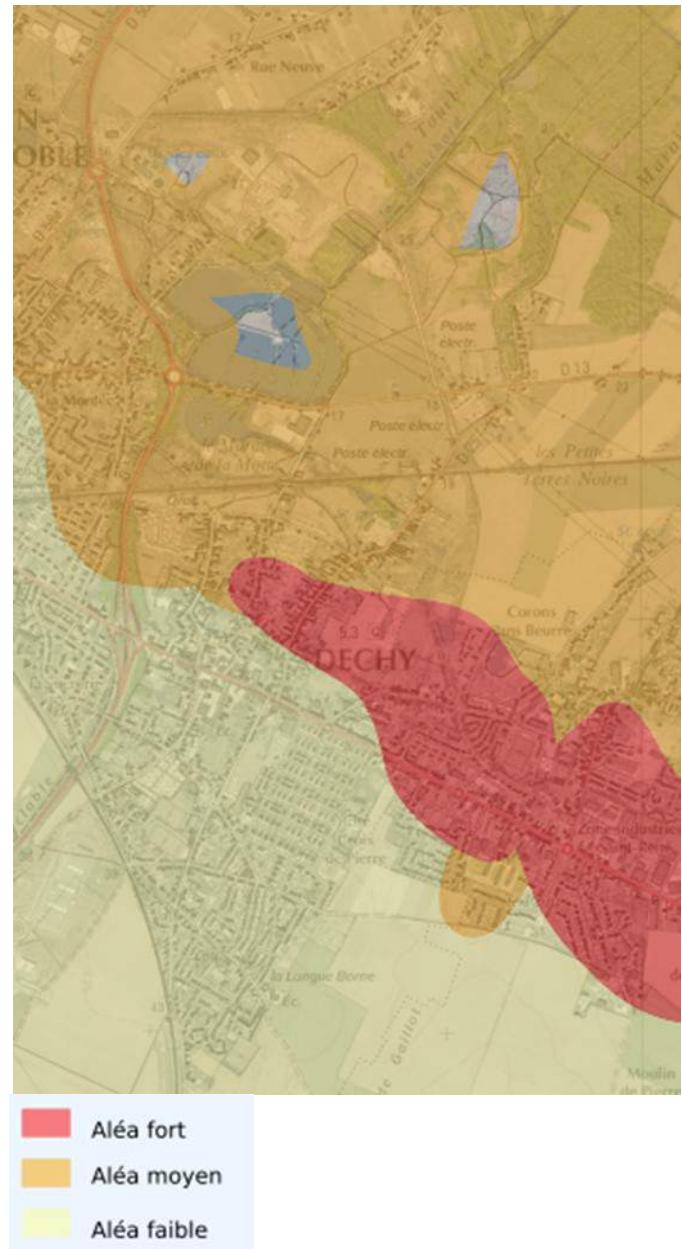
Les risques à Dechy :

La commune se situe sur des zones :

Aléa faible : sur le haut de Dechy;

Aléa moyen : sur le bas de Dechy;

Aléa fort : du centre ville en direction de Guesnain.



Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Ecologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « **le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** » vous pouvez télécharger cette plaquette au format pdf sur :

www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dppr_secheresse_v5tbd.pdf

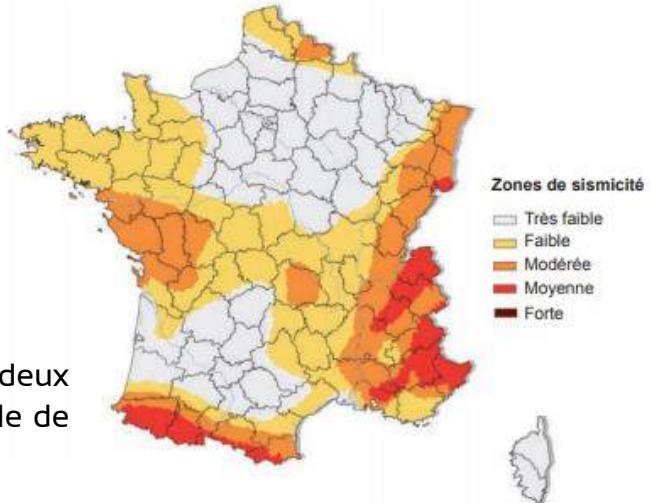
RISQUES NATURELS



SÉISME

Tremblement de terre dans la région :

Bien que peu fréquents, nous pouvons relater deux tremblements de terre de magnitude 4,4 sur l'échelle de Richter ressentis en 1992 et 2015.



LES BONS RÉFLEXES

en cas de SÉISME ou de MOUVEMENT DE TERRAIN

PENDANT



Je débranche mes appareils électriques et je ferme le gaz, je ne fume pas.



J'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve ou la zone dangereuse et je n'y retourne pas.



Je ne prends pas l'ascenseur.



À l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres.



En voiture, je m'arrête et j'attends la fin des secousses.

APRES



Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé.



Je ne m'approche pas des lignes électriques et téléphoniques



Si je suis enseveli, je signale ma présence en frappant sur les parois.



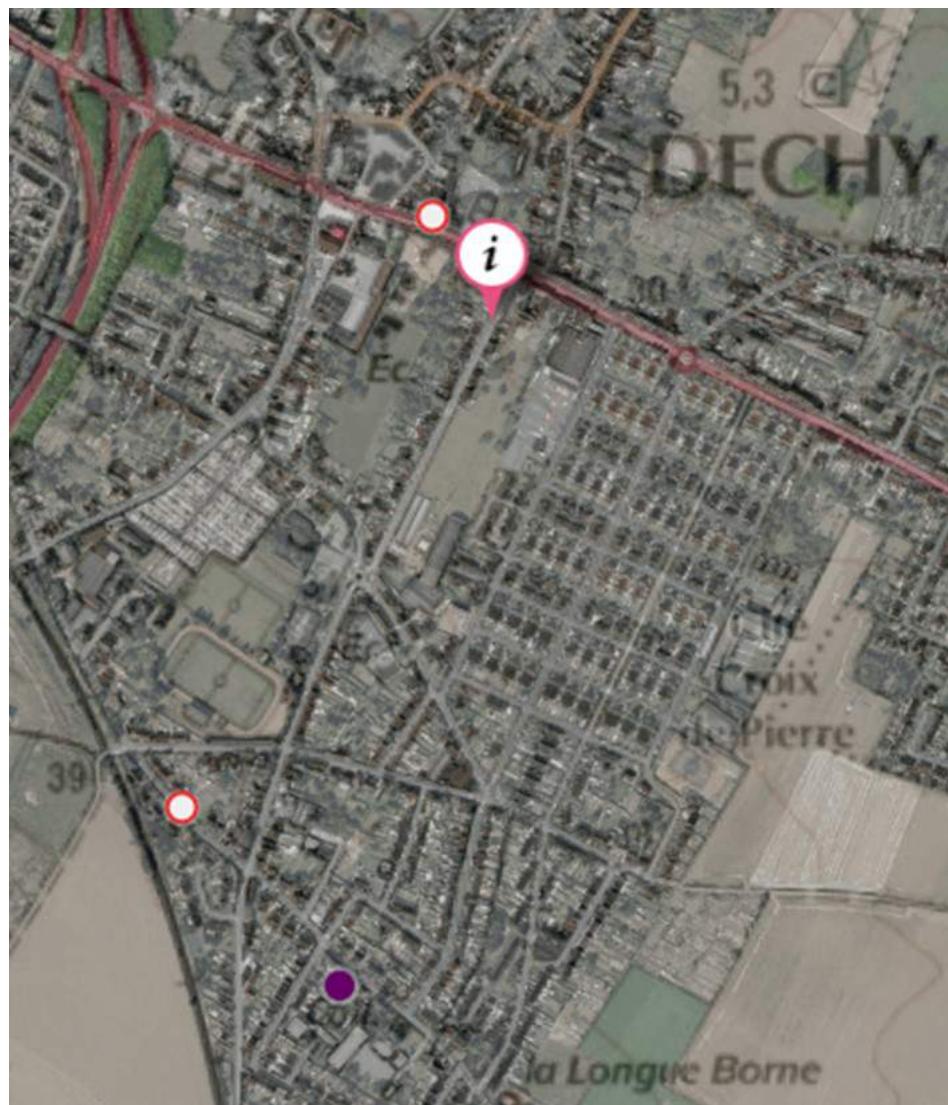
CAVITÉS SOUTERRAINES

RISQUES NATURELS



Les cavités souterraines peuvent provoquer un mouvement de terrain.

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.



Cavité souterraine



Ouvrage militaire

Référence de la cavité	Nom de la cavité
NPCAW0033541	Souterrain Rue Gambetta
NPCAW0033542	Rue du 8 mai 1945
NPCAW0002952	(Ouvrage militaire) effondrement ancien collège

RISQUES CLIMATIQUES

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et les biens, et perturber la circulation.

À noter : Dans la plupart des cas, les victimes le sont du fait de comportements imprudents.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Météo France est en charge de la vigilance météorologique qui permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux. Météo France diffuse 2 fois par jour une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 h.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

 Aucun risque

 Soyez vigilant si vous pratiquez des activités exposées aux risques climatiques

 Un phénomène dangereux est prévu, soyez très vigilant

 Le phénomène est classé comme dangereux et exceptionnel, une vigilance absolue s'impose.

En cas d'alerte, la préfecture informe la commune qui participe à la diffusion des consignes de sécurité.



NEIGE ET VERGLAS



D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents.

La commune a mis en place un système d'astreinte qui permet de déneiger par ordre de priorité les voies de circulation principales, les abords des bâtiments stratégiques, puis le réseau secondaire.

Rappel : les particuliers se doivent de déneiger devant chez eux y compris quand il s'agit du domaine public.



ORAGE, PLUIE INTENSE, TEMPÊTE

Un risque météo de grande ampleur peut entraîner différentes conséquences dans la ville :

- Fermeture du Parc Aragon, du cimetière, des installations sportives.
- Report ou annulation de certaines manifestations,
- Perturbations de la circulation (chute d'arbres, verglas, neige...).

Ces épisodes, souvent de courte durée ou localisés, peuvent toutefois être violents et présenter un véritable danger pour les personnes et les biens.

RISQUES CLIMATIQUES



CANICULE ET GRAND FROID

En cas d'événement météorologique exceptionnel de type **canicule** ou **grand froid**, la préfecture peut être amenée à déclencher des plans sanitaires spécifiques.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Pour chacun de ces événements, des dispositions sont déclinées localement principalement des mesures de communication sur les bons réflexes à avoir, ainsi que de mises à l'abri pour les personnes les plus vulnérables.

NEIGE ET VERGLAS

- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds.
- J'évite tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement.

ORAGE, PLUIE INTENSE ET TEMPÊTE

- Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent.
- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds.
- Je débranche les appareils électriques et les antennes.
- J'évite d'utiliser téléphones et appareils électriques.
- Sur la route, je m'arrête en sécurité et je ne quitte pas mon véhicule.
- Je m'abrite hors des espaces boisés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets.

CANICULE

- Je ne reste pas au soleil.
- Je maintiens mon logement à l'abri de la chaleur (volets, stores, rideaux fermés).
- Je bois beaucoup d'eau même sans soif, je ne consomme pas d'alcool.

GRAND FROID

- Je ne surchauffe pas mon logement et je veille à une aération correcte.
- Je ne bois pas de boisson alcoolisée qui favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide.

LES BONS RÉFLEXES

en cas de RISQUES CLIMATIQUES



Je m'informe sur la météo et sur les conditions de circulation.



Je respecte les consignes des autorités.



J'évite les déplacements et les activités extérieures de loisir.



En cas de départ, je signale mon déplacement à mes proches.



Je n'interviens pas sur les toitures et ne touche pas aux fils électriques tombés au sol.



Je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserves d'eau potable.

RISQUES TECHNOLOGIQUES



TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire ou canalisations. Les produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Sur Dechy, les traversée TMD se font par voie routière par la rocade Est D25 et la RD635 traversant la ville. Par voie ferroviaire passant dans le bas de Dechy. Un oléoduc (TRAPIL) passe au nord de la ville en jouxtant l'A21.

LES BONS RÉFLEXES en cas d'accident TMD

PENDANT



J'écoute les consignes des autorités.



Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas.



Je me confine (un véhicule ne constitue pas une bonne protection).



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école.



Je limite au maximum les entrées d'air.



J'évite de téléphoner.



Je m'éloigne des portes et des fenêtres.



Je ne sors qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRES



J'aère l'espace dans lequel j'étais confiné.



Je me rince en cas d'irritation.



J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités.

SI VOUS ÊTES TEMOIN D'UN ACCIDENT :

Donnez l'alerte en précisant qu'il s'agit d'un TMD, renseignez le code danger et le numéro de la matière, de la plaque orange.

Eloignez-vous, ne touchez pas et n'entrez pas en contact avec la matière.



← Code Danger

← Code Matière

RISQUES TECHNOLOGIQUES



ENGINS DE GUERRE

Les vestiges de guerre constituent dans le département du Nord, une menace constante pour les populations susceptibles d'y être exposées. Il s'agit d'armes conventionnelles (munitions, mines, grenades,...) ou chimiques.

Avec le Cambrais, le secteur du Douaisis est particulièrement sensible aux déchets de guerre.

Les risques : en cas de découverte d'engins explosifs les risques sont de 3 ordres :

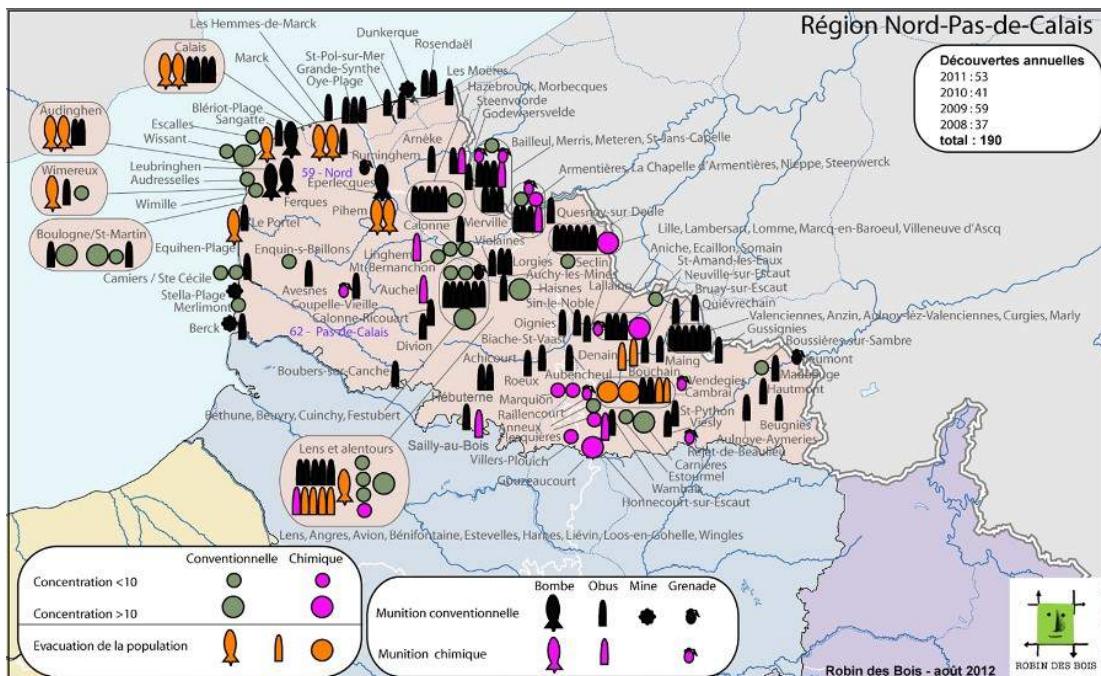
- l'explosion
- L'intoxication
- La dispersion dans l'air de gaz毒ique

LES BONS RÉFLEXES en cas de découverte d'un ENGIN DE GUERRE

- Ne pas y toucher et ne pas le déplacer
- Repérer les lieux et les baliser
- Alerter la Police et la Mairie
- Ne jamais enterrer un obus pour s'en débarrasser

Carte des inventaires des déchets de guerre

du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011



Les démineurs d'Arras qui interviennent sur l'ensemble de la région parcourent environ 100 000 km par an et répondent à plus de 1000 demandes d'intervention par an.

En 2001 et 2002 ils ont collecté 155 tonnes de matériaux.

RISQUES SANITAIRES**PANDEMIE
ET RISQUES SANITAIRES****LES BONS RÉFLEXES
en cas de PANDÉMIE
et de RISQUES SANITAIRES**

Je m'informe sur la situation sanitaire.



Je respecte les consignes des autorités.



Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes.

En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées.

Le maire peut être sollicité pour mise à disposition de moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives (exemple : interdiction de manifestations).

Le risque sanitaire peut être aussi :

- l'intoxication alimentaire;
- Une épidémie;

En cas de risque sanitaire spécifique, les autorités sanitaires et/ou vétérinaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

AUTRE RISQUE**LA MENACE
TERRORISTE**

Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. À ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.

**MESURES
DE PRÉVENTION
ET DE PROTECTION**

Le gouvernement a mis en place le Plan Vigipirate qui consiste en l'organisation de la réponse préventive, dissuasive et de lutte contre les actes terroristes.

Il a pour principale vocation d'adapter le niveau de réponse en fonction du niveau de menace.

Des déclinaisons de ce plan sont mises en oeuvre dans les administrations, dans les établissements recevant du public et sur les sites sensibles.

Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer localement comme l'interdiction de stationnement aux abords des établissements ou la fouille de sacs et bagages.

LES BONS RÉFLEXES

Je m'informe de la situation.



Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé.



Je repère les issues de secours.



Je respecte les consignes des autorités.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.



Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.

**SOYEZ TOUJOURS ATTENTIFS
AUX CONSIGNES DE VIGILANCE,
DE SÉCURITÉ ET D'INFORMATION.**

FAITES CONFIANCE À L'ÉCOLE

En cas de risque avéré, c'est bien compréhensible, les parents ont le réflexe d'aller chercher leurs enfants à l'école ou de contacter l'établissement scolaire. Pourtant, tout déplacement ou toute tentative de communication par téléphone peut engendrer des complications dans la gestion de la crise et ainsi gêner les secours : embouteillage, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique... C'est pourquoi il est fortement recommandé d'attendre la fin de l'alerte avant d'agir. Rassurez-vous, l'école saura protéger vos enfants.



Restez ALERTÉ et INFORMÉ avec l'application PanneauPocket



Ville de Dechy

03 27 95 82 00 - contact@ville-dechy.fr

Liens utiles :

www.meteofrance.com

www.georisques.gouv.fr

www.nord.gouv.fr

Numéros utiles

- | | |
|--|----------------|
| ⇒ POMPIERS | 18 |
| ⇒ POLICE | 17 |
| ⇒ SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) | 15 |
| ⇒ Urgences personnes sourdes et malentendantes | 114 (sms) |
| ⇒ SAMU Social | 115 |
| ⇒ Maison Médicale de Garde | 03 20 33 20 33 |
| ⇒ Centre Antipoison | 0 825 812 822 |
| ⇒ SOS mains | 08 26 20 95 75 |
| ⇒ Centre Hospitalier de Dechy | 03 27 94 70 00 |
| ⇒ Clinique Saint-Amé | 03 74 82 17 17 |
| ⇒ Préfecture du Nord | 03 20 30 59 59 |

Fréquences Radios en cas d'incident majeur



En cas d'incident majeur, l'électricité est souvent coupée.
utilisez un poste radio à piles.